

PROCES – VERBAL

COMMISSION REGIONALE du STATUT de L'ARBITRAGE

Réunion du : **Mardi 06 juillet 2021**

Présents : MM. Alain LEAUTE, Joseph STEPHAN, Michel PONDAVEN, Marcel DELEON,
Laurent BENOIT, Alain OLLIVIER-HENRY, André RAULT, Jean-Michel AVRIL

Excusé : Guy GRANVILLE

STATUT DE L'ARBITRAGE

La Commission actualise le Statut de l'arbitrage LBF en fonction du vote de l'Assemblée Fédérale de juin 2021.

Sont concernés les articles suivants : Art 13 ; 34/3 ; 55/a ; 55/b

MUTATIONS

La Commission étudie la situation des arbitres changeant de club voir liste annexe 3

CLUBS EN INFRACTION

La Commission a arrêté la liste des clubs FFF et Ligue en infraction au 30/06/2021 qui paraîtra sur le site de la LBF. Le nombre de clubs en infraction avec le statut en LBF est de 99 dont 38 de FFF et ligue contre 215 dont 88 lors de la saison 2020/2021. Voir liste en annexe des clubs FFF et ligue.

RAPPEL : arbitres joueurs de plus de 2 ans, ne couvriront leur club que s'il effectue le nombre de match requis soit 22.

CLUBS AYANT DROIT DES MUTES SUPPLEMENTAIRES

La commission a arrêté la liste des clubs FFF et Ligue qui bénéficient de mutés supplémentaires qui paraîtra sur le site de la LBF. Le nombre de clubs bénéficiaires est de 87 dont 30 de Ligue. Voir liste en annexe des clubs FFF et ligue.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel de la Ligue de Bretagne, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue de Bretagne.

Le secrétaire
J STEPHAN

Le Président Ligue
JC HILLION

Le Président
A LEAUTE